Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2025/263

11.2.2025

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2025/263 DE LA COMMISSION

du 10 février 2025

octroyant une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides dénommée «Ecolab CMIT-MIT BPF» conformément au règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) nº 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides ([1]), et notamment son article 44, paragraphe 5, premier alinéa,

considérant ce qui suit:

(1) Le 23 juin 2017, la société Ecolab Deutschland GmbH a présenté à l'Agence européenne des produits chimiques (ci-après l'«Agence»), conformément à l'article 43, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, une demande d'autorisation de l'Union pour une famille de produits biocides dénommée «Ecolab CMIT-MIT BPF», relevant des types de produits 4, 11 et 12 tels que décrits à l'annexe V dudit règlement, en fournissant une confirmation écrite que l'autorité compétente des Pays-Bas avait accepté d'évaluer la demande. Ladite demande a été enregistrée dans le registre des produits biocides sous le numéro BC-SP032736-15.

(2) La substance active contenue dans la famille de produits «Ecolab CMIT-MIT BPF» est le C(M)IT/MIT (3:1), qui figure sur la liste de l'Union des substances actives approuvées visée à l'article 9, paragraphe 2, du règlement (UE) nº 528/2012 pour les types de produits 4, 11 et 12.

(3) Le 1er décembre 2023, conformément à l'article 44, paragraphe 1, du règlement (UE) nº 528/2012, l'autorité compétente d'évaluation a transmis à l'Agence un rapport d'évaluation et les conclusions de son évaluation.

(4) Le 26 juin 2024, conformément à l'article 44, paragraphe 3, du règlement (UE) nº 528/2012, l'Agence a soumis à la Commission son avis ([2]), le projet de résumé des caractéristiques des produits biocides (ci-après le «RCP») appartenant à la famille de produits «Ecolab CMIT-MIT BPF» et le rapport final d'évaluation de cette famille de produits biocides.

(5) Dans cet avis, l'Agence conclut que la famille de produits «Ecolab CMIT-MIT BPF» répond à la définition de «famille de produits biocides» figurant à l'article 3, paragraphe 1, point s), du règlement (UE) nº 528/2012, qu'elle peut faire l'objet d'une autorisation de l'Union conformément à l'article 42, paragraphe 1, dudit règlement et que, sous réserve du respect du projet de RCP, elle remplit les conditions fixées à l'article 19, paragraphe 6, dudit règlement.

(6) Le 15 juillet 2024, l'Agence a transmis à la Commission le projet de RCP dans toutes les langues officielles de l'Union, conformément à l'article 44, paragraphe 4, du règlement (UE) nº 528/2012.

(7) La Commission souscrit à l'avis de l'Agence et considère dès lors qu'il est approprié d'octroyer une autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Ecolab CMIT-MIT BPF».

(8) Les mesures prévues par le présent règlement sont conformes à l'avis du comité permanent des produits biocides,

([1]) JO L 167 du 27.6.2012, p. 1, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2012/528/oj.
([2]) Avis de l'ECHA du 30 mai 2024 concernant l'autorisation de l'Union pour la famille de produits biocides «Ecolab CMIT-MIT BPF» (ECHA/BPC/436/2024), en anglais uniquement, https://echa.europa.eu/opinions-on-union-authorisation.

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

Une autorisation de l'Union est octroyée, sous le numéro EU-0032881-0000, à la société Ecolab Deutschland GmbH pour la mise à disposition sur le marché et l'utilisation de la famille de produits biocides «Ecolab CMIT-MIT BPF» conformément au résumé des caractéristiques des produits biocides figurant en annexe.

L'autorisation de l'Union est valable du 3 mars 2025 au 28 février 2035.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le vingtième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 10 février 2025.

Par la Commission
La présidente
Ursula VON DER LEYEN

ANNEXE

RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT POUR UNE FAMILLE DE PRODUITS BIOCIDES

Ecolab CMIT-MIT BPF

Type(s) de produit

TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

TP12: Produits anti-biofilm

TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro d'autorisation EU-0032881-0000

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides EU-0032881-0000

PARTIE I

PREMIER NIVEAU D'INFORMATION

1. **INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Nom de famille**

Nom	Ecolab CMIT-MIT BPF

1.2. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication TP12: Produits anti-biofilm TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

1.3. **Titulaire de l'autorisation**

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Ecolab Deutschland GmbH
	Adresse	Ecolab Allee 1 40789 Monheim am Rhein DE
Numéro de l'autorisation	EU-0032881-0000	
Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides	EU-0032881-0000	
Date de l'autorisation	3 mars 2025	
Date d'expiration de l'autorisation	28 février 2035	

1.4. **Fabricant(s) du produit**

Nom du fabricant	Ecolab Europe GmbH
Adresse du fabricant	Richtistrasse 7 8304 Walliselen Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab Europe GmbH site 1 Richtistrasse 7 8304 Walliselen Suisse

Nom du fabricant	Ecolab Limited
Adresse du fabricant	Brunel Way, Baglan Energy Park SA11 2GA Neath Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab Limited site 1 Brunel Way, Baglan Energy Park SA11 2GA Neath Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Laboratoires Prodene Klint
Adresse du fabricant	Rue Denis Papin, 2 Z.I. Mitry Compans F-77290 Mitry Mory France
Emplacement des sites de fabrication	Laboratoires Prodene Klint site 1 Rue Denis Papin, 2 Z.I. Mitry Compans F-77290 Mitry Mory France

Nom du fabricant	Ecolab Leeds
Adresse du fabricant	Lotherton Way, Garforth LS25 2JY Leeds Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab Leeds site 1 Lotherton Way, Garforth LS25 2JY Leeds Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Ecolab SRL
Adresse du fabricant	Viale del Lavoro 10 45100 Rovigo Italie
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab SRL site 1 Viale del Lavoro 10 45100 Rovigo Italie

Nom du fabricant	Nalco Deutschland Manufacturing GmbH und Co.KG
Adresse du fabricant	Justus-von-Liebig-Str. 11 D-64584 Biebesheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Nalco Deutschland Manufacturing GmbH und Co.KG site 1 Justus-von-Liebig-Str. 11 D-64584 Biebesheim Allemagne

Nom du fabricant	Ecolab NETHERLANDS BV
Adresse du fabricant	BRUGWAL 11 3432NZ NIEUWEGEIN Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab NETHERLANDS BV site 1 BRUGWAL 11 3432NZ NIEUWEGEIN Pays-Bas

Nom du fabricant	Ecolab Weavergate
Adresse du fabricant	Winnington Avenue, Northwich CW8 3AA Cheshire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab Weavergate site 1 Winnington Avenue, Northwich CW8 3AA Cheshire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Ecolab Mullingar, Ireland
Adresse du fabricant	Forest Park, Zone C Mullingar Ind. Estate N91 Mullingar Irlande
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab Mullingar, Ireland site 1 Forest Park, Zone C Mullingar Ind. Estate N91 Mullingar Irlande

Nom du fabricant	Ecolab d.o.o.
Adresse du fabricant	Vajngerlova 4 2000 Maribor Slovénie
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab d.o.o. site 1 Vajngerlova 4 2000 Maribor Slovénie

Nom du fabricant	Ecolab Rozzano
Adresse du fabricant	VIA GRANDI 9/11 20089 Rozzano Italie
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab Rozzano site 1 VIA GRANDI 9/11 20089 Rozzano Italie

Nom du fabricant	Ecolab BVBA
Adresse du fabricant	Havenlaan 4 3980 Tessenderlo Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab BVBA site 1 Havenlaan 4 3980 Tessenderlo Belgique

Nom du fabricant	Nalco Española Manufacturing, SLU
Adresse du fabricant	C/Tramuntana s/n Polígono Industrial de Celrà 17460 CELRÀ 17460 Girona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	Nalco Española Manufacturing, SLU site 1 C/Tramuntana s/n Polígono Industrial de Celrà 17460 CELRÀ 17460 Girona Espagne

Nom du fabricant	Ecolab production France SAS
Adresse du fabricant	BP509, Avenue de Général Patton 51006 Châlons-en-Champagne France
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab production France SAS site 1 BP509, Avenue de Général Patton 51006 Châlons-en-Champagne France

Nom du fabricant	Ecolab Mandra, Greece
Adresse du fabricant	25KLM Old National Road 19600 Attica Mandra Grèce
Emplacement des sites de fabrication	Ecolab Mandra, Greece site 1 25KLM Old National Road 19600 Attica Mandra Grèce

Nom du fabricant	NALCO FINLAND MANUFACTURING OY
Adresse du fabricant	Kivikummuntie 1 FIN-07955 Tesjoki Finlande
Emplacement des sites de fabrication	NALCO FINLAND MANUFACTURING OY site 1 Kivikummuntie 1 FIN-07955 Tesjoki Finlande

Nom du fabricant	NALCO Water Italy
Adresse du fabricant	Via Ninfina II 04012 Cisterna Di Latina Italie
Emplacement des sites de fabrication	NALCO Water Italy site 1 Via Ninfina II 04012 Cisterna Di Latina Italie

Nom du fabricant	Manufacturing Plant Fawley Nalco
Adresse du fabricant	One business centre 1180 SO45 3NP Hardley Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Manufacturing Plant Fawley Nalco site 1 One business centre 1180 SO45 3NP Hardley Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Nalco Ltd Scotland
Adresse du fabricant	Minto Avenue, Alten Industrial Estate AB12 3JZ Aberdeen Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Nalco Ltd Scotland site 1 Minto Avenue, Alten Industrial Estate AB12 3JZ Aberdeen Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	Microtek Medical B.V.
Adresse du fabricant	Hekkehorst, 24 7207 Zutphen Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Microtek Medical B.V. site 1 Hekkehorst, 24 7207 Zutphen Pays-Bas

Nom du fabricant	Dow Europe GmbH
Adresse du fabricant	Bachtobelstrasse 3 8810 Horgen Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Dow Europe GmbH site 1 Bachtobelstrasse 3 8810 Horgen Suisse

Nom du fabricant	Troy Chemical Company B.V. Troy
Adresse du fabricant	Uiverlaan 12e 3145 XN Maassluis Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Troy Chemical Company B.V. Troy site 1 Uiverlaan 12e 3145 XN Maassluis Pays-Bas

Nom du fabricant	Thor GmbH
Adresse du fabricant	Landwehrstrasse 1 67346 Speyer Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Thor GmbH site 1 Landwehrstrasse 1 67346 Speyer Allemagne

Nom du fabricant	A.F.P. GmbH
Adresse du fabricant	Otto-Brenner-Strasse 16-18 21337 Lueneburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	A.F.P. GmbH site 1 Otto-Brenner-Strasse 16-18 21337 Lueneburg Allemagne

Nom du fabricant	ANIOS
Adresse du fabricant	Pavé du moulin 59260 Lille-Hellemmes France
Emplacement des sites de fabrication	ANIOS site 1 Pavé du moulin 59260 Lille-Hellemmes France

Nom du fabricant	BELINKA-LJUBLJANA
Adresse du fabricant	Belinka Zasavska Cesta 95 1001 Ljubljana Slovénie
Emplacement des sites de fabrication	BELINKA-LJUBLJANA site 1 Belinka Zasavska Cesta 95 1001 Ljubljana Slovénie

Nom du fabricant	Bentus Laboratories Ltd
Adresse du fabricant	RADIO STREET, 24 BLD.1 105005 Moscow Russie (la Fédération de)
Emplacement des sites de fabrication	Bentus Laboratories Ltd site 1 RADIO STREET, 24 BLD.1 105005 Moscow Russie (la Fédération de)

Nom du fabricant	BIO_PRODUCTIONS Ltd Inc STAPRO
Adresse du fabricant	72 VICTORIA ROAD, VICTORIA INDUSTRIAL ESTATE RH15 9LH BURGESS HILL Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	BIO_PRODUCTIONS Ltd Inc STAPRO site 1 72 VICTORIA ROAD, VICTORIA INDUSTRIAL ESTATE RH15 9LH BURGESS HILL Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	BORES S.R.L.
Adresse du fabricant	Via Pioppa, 179 44030 Pontegradella (FE) Italie
Emplacement des sites de fabrication	BORES S.R.L. site 1 Via Pioppa, 179 44030 Pontegradella (FE) Italie

Nom du fabricant	BRENNTAG CEE - GUNTRAMSDORF
Adresse du fabricant	Bahnstr. 13 A-2353 Guntramsdorf Autriche
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG CEE - GUNTRAMSDORF site 1 Bahnstr. 13 A-2353 Guntramsdorf Autriche

Nom du fabricant	BRENNTAG GmbH Duisburg
Adresse du fabricant	Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG GmbH Duisburg site 1 Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne

Nom du fabricant	BRENNTAG Glauchau
Adresse du fabricant	Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Glauchau site 1 Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne

Nom du fabricant	BRENNTAG Hamburg
Adresse du fabricant	Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Hamburg site 1 Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne

Nom du fabricant	BRENNTAG Heilbronn
Adresse du fabricant	Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Heilbronn site 1 Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne

Nom du fabricant	BRENNTAG Kaiserslaute
Adresse du fabricant	Merkurstr. 47 67663 Kaiserslautern Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Kaiserslaute site 1 Merkurstr. 47 67663 Kaiserslautern Allemagne

Nom du fabricant	BRENNTAG Kleinkarlbac
Adresse du fabricant	Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Kleinkarlbac site 1 Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne

Nom du fabricant	BRENNTAG Lohfelden
Adresse du fabricant	Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Lohfelden site 1 Humboldtring 15 45472 Muehlheim Allemagne

Nom du fabricant	BRENNTAG Nordic — HASLEV
Adresse du fabricant	Høsten Teglværksvej 47 4690 Haslev Danemark
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Nordic — HASLEV site 1 Høsten Teglværksvej 47 4690 Haslev Danemark

Nom du fabricant	BRENNTAG Nordic — VEJLE
Adresse du fabricant	Vivaa 7100 Vejle Danemark
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Nordic — VEJLE site 1 Vivaa 7100 Vejle Danemark

Nom du fabricant	BRENNTAG Normandy
Adresse du fabricant	12 Sente des Jumelles — BP 11 76710 Montville France
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Normandy site 1 12 Sente des Jumelles — BP 11 76710 Montville France

Nom du fabricant	BRENNTAG PL — Zgierz
Adresse du fabricant	ul. Kwasowa 5 95-100 Zgierz Pologne
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG PL — Zgierz site 1 ul. Kwasowa 5 95-100 Zgierz Pologne

Nom du fabricant	BRENNTAG Quimica - Madrid
Adresse du fabricant	Calle Gutemberg nº 22,.Poligono Industrial El Lomo. 28906 Getafe (Madrid) C/ Gutemberg, 22 Polig. Ind. El Lomo 28906 Madrid Espagne
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Quimica - Madrid site 1 Calle Gutemberg nº 22,.Poligono Industrial El Lomo. 28906 Getafe (Madrid) C/ Gutemberg, 22 Polig. Ind. El Lomo 28906 Madrid Espagne

Nom du fabricant	BRENNTAG Schweizerhall
Adresse du fabricant	Elsaesserstr. 231 C-4056 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	BRENNTAG Schweizerhall site 1 Elsaesserstr. 231 C-4056 Basel Suisse

Nom du fabricant	Budich International GmbH
Adresse du fabricant	Dieselstrasse 10 32120 Hiddenhause Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Budich International GmbH site 1 Dieselstrasse 10 32120 Hiddenhause Allemagne

Nom du fabricant	Caldic Deutschland Chemie B.V
Adresse du fabricant	Am Karlshof 10 D 40231 Duesseldorf Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Caldic Deutschland Chemie B.V site 1 Am Karlshof 10 D 40231 Duesseldorf Allemagne

Nom du fabricant	CARBON GROUP
Adresse du fabricant	Ringaskiddy P43 R772 Cork Irlande
Emplacement des sites de fabrication	CARBON GROUP site 1 Ringaskiddy P43 R772 Cork Irlande

Nom du fabricant	COMERCIAL GODO SL
Adresse du fabricant	Carrer de Franca, Igualada 13 08700 Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	COMERCIAL GODO SL site 1 Carrer de Franca, Igualada 13 08700 Barcelona Espagne

Nom du fabricant	DAN MOR (DR WIPE) Natural Products and Chemicals Ltd.
Adresse du fabricant	Or Akiva Industrial Zone 30600 Or Akiva Israël
Emplacement des sites de fabrication	DAN MOR (DR WIPE) Natural Products and Chemicals Ltd. site 1 Or Akiva Industrial Zone 30600 Or Akiva Israël

Nom du fabricant	DETERGENTS BURGUERA
Adresse du fabricant	S.L. Joan Ballester 50 07630 CAMPOS (ILLES BALEARES) Espagne
Emplacement des sites de fabrication	DETERGENTS BURGUERA site 1 S.L. Joan Ballester 50 07630 CAMPOS (ILLES BALEARES) Espagne

Nom du fabricant	ECL MICROTEK BV
Adresse du fabricant	GESINKKAMPSTRAAT 19 705 HR VARSSEVELD Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	ECL MICROTEK BV site 1 GESINKKAMPSTRAAT 19 705 HR VARSSEVELD Pays-Bas

Nom du fabricant	ECL MICROTEK MOSTA
Adresse du fabricant	SORBONNE CENTRE, F20 MOSTA TECHNOPARK MST 3000 MOSTA Malte
Emplacement des sites de fabrication	ECL MICROTEK MOSTA site 1 SORBONNE CENTRE, F20 MOSTA TECHNOPARK MST 3000 MOSTA Malte

Nom du fabricant	Ferdinand Eimermacher GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Westring 24 48356 Nordwalde Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Ferdinand Eimermacher GmbH & Co. KG site 1 Westring 24 48356 Nordwalde Allemagne

Nom du fabricant	GALLOWS GREEN SERVICES LTD
Adresse du fabricant	Cod Beck Mill Industrial Estate Dalton Lane YO7 3HR Thirsk Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	GALLOWS GREEN SERVICES LTD site 1 Cod Beck Mill Industrial Estate Dalton Lane YO7 3HR Thirsk Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	GIRASOL NATURAL PRODUCTS BV
Adresse du fabricant	De Veldoven 12-14 3342 GR Hendrik-Ido-Ambacht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	GIRASOL NATURAL PRODUCTS BV site 1 De Veldoven 12-14 3342 GR Hendrik-Ido-Ambacht Pays-Bas

Nom du fabricant	HENKEL ENGELS
Adresse du fabricant	Prospekt Stroitelei 413116 Engels Russie (la Fédération de)
Emplacement des sites de fabrication	HENKEL ENGELS site 1 Prospekt Stroitelei 413116 Engels Russie (la Fédération de)

Nom du fabricant	imeco GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Boschstraße 5 D-63768 Hösbach Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	imeco GmbH & Co. KG site 1 Boschstraße 5 D-63768 Hösbach Allemagne

Nom du fabricant	INNOVATE GmbH
Adresse du fabricant	Am Hohen Stein 11 06618 Naumburg Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	INNOVATE GmbH site 1 Am Hohen Stein 11 06618 Naumburg Allemagne

Nom du fabricant	INTERFILL LLC-TOSNO
Adresse du fabricant	Moskovskoye shosse 1 Tosno 187000 Leningradskaya oblast Russie (la Fédération de)
Emplacement des sites de fabrication	INTERFILL LLC-TOSNO site 1 Moskovskoye shosse 1 Tosno 187000 Leningradskaya oblast Russie (la Fédération de)

Nom du fabricant	Kleinmann GmbH
Adresse du fabricant	Am Trieb 13 72820 Sonnenbühl Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Kleinmann GmbH site 1 Am Trieb 13 72820 Sonnenbühl Allemagne

Nom du fabricant	KOMPAK NEDERLAND BV
Adresse du fabricant	Ambachtsweg 4 4854 Bavel Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	KOMPAK NEDERLAND BV site 1 Ambachtsweg 4 4854 Bavel Pays-Bas

Nom du fabricant	La Antigua Lavandera SL
Adresse du fabricant	Ctra. Antigua Sevilla-Alcalá Km.1,5 (SE-410) Apartado de Correos, 58 41500 Alcal de Guadaira, Seville Espagne
Emplacement des sites de fabrication	La Antigua Lavandera SL site 1 Ctra. Antigua Sevilla-Alcalá Km.1,5 (SE-410) Apartado de Correos, 58 41500 Alcal de Guadaira, Seville Espagne

Nom du fabricant	LICHTENHELDT GmbH
Adresse du fabricant	Lichtenheldt Industriestrasse 7-9 23812 Wahlstedt Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	LICHTENHELDT GmbH site 1 Lichtenheldt Industriestrasse 7-9 23812 Wahlstedt Allemagne

Nom du fabricant	Multifill B.V.
Adresse du fabricant	Constructieweg 25-A 3641 SB Mijdrecht Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Multifill B.V. site 1 Constructieweg 25-A 3641 SB Mijdrecht Pays-Bas

Nom du fabricant	PAL INTERNATIONAL LTD
Adresse du fabricant	Sandhurst Street LE2 5AR Leicester Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	PAL INTERNATIONAL LTD site 1 Sandhurst Street LE2 5AR Leicester Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	PLANOL GmbH
Adresse du fabricant	Maybachstr. 17 63456 Hanau Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	PLANOL GmbH site 1 Maybachstr. 17 63456 Hanau Allemagne

Nom du fabricant	PLUM A/S
Adresse du fabricant	Frederik Plums Vej 2 DK 5610 Assens Danemark
Emplacement des sites de fabrication	PLUM A/S site 1 Frederik Plums Vej 2 DK 5610 Assens Danemark

Nom du fabricant	QUIMICAS MORALES
Adresse du fabricant	Misiones, 11 — Urb. El Sebadal 05005 LAS PALMAS DE GRAN CANARIA Espagne
Emplacement des sites de fabrication	QUIMICAS MORALES site 1 Misiones, 11 — Urb. El Sebadal 05005 LAS PALMAS DE GRAN CANARIA Espagne

Nom du fabricant	RNM PRODUCTOS QUIMICOS
Adresse du fabricant	Lda Rua da Fabrica, 123, Segada 4765-080 Carreira Vila Nova de Famalicao Portugal
Emplacement des sites de fabrication	RNM PRODUCTOS QUIMICOS site 1 Lda Rua da Fabrica, 123, Segada 4765-080 Carreira Vila Nova de Famalicao Portugal

Nom du fabricant	ROQUETTE & BARENTZ
Adresse du fabricant	Roquette Freres Route De La Gorgue F-62136 Lestrem France
Emplacement des sites de fabrication	ROQUETTE & BARENTZ site 1 Roquette Freres Route De La Gorgue F-62136 Lestrem France

Nom du fabricant	RUTPEN LTD.
Adresse du fabricant	MEMBURY AIRFIELD RG16 7TJ Lambourn Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	RUTPEN LTD. site 1 MEMBURY AIRFIELD RG16 7TJ Lambourn Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	SOLIMIX Montseny
Adresse du fabricant	17-19 Pol. Ind. Sant Pere Molanta 08799 Olerdola, Barcelona Espagne
Emplacement des sites de fabrication	SOLIMIX Montseny site 1 17-19 Pol. Ind. Sant Pere Molanta 08799 Olerdola, Barcelona Espagne

Nom du fabricant	STAUB & CO — SILBERMAN GMBH
Adresse du fabricant	Industriestraße 3 86456 Gablingen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	STAUB & CO — SILBERMAN GMBH site 1 Industriestraße 3 86456 Gablingen Allemagne

Nom du fabricant	SYNERLOGIC BV (— IN2FOOD)
Adresse du fabricant	L.J. Costerstraat 5 6827 Arnhem Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	SYNERLOGIC BV (— IN2FOOD) site 1 L.J. Costerstraat 5 6827 Arnhem Pays-Bas

Nom du fabricant	Univar Ltd
Adresse du fabricant	Argyle House, Epsom Avenue SK9 3RN Wilmslow. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Univar Ltd site 1 Argyle House, Epsom Avenue SK9 3RN Wilmslow Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Nom du fabricant	VAN DAM BODEGRAVEN
Adresse du fabricant	Postbus 48 NL 2410 AA Bodegraven Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	VAN DAM BODEGRAVEN site 1 Postbus 48 NL 2410 AA Bodegraven Pays-Bas

1.5. **Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)**

Substance active	C(M)IT/MIT (3:1)
Nom du fabricant	Microbial Control (Switzerland) GmbH
Adresse du fabricant	Hungerbüelstrasse 22 8500 Frauenfeld Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Microbial Control (MC) Jiangsu FOPIA Chemicals Co. Ltd., Touzeng Village, Binhuai Town, Binhai Country, Jiangsu, 224555 Yancheng City Chine

2. **COMPOSITION ET FORMULATION DE LA FAMILLE DE PRODUITS**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition de la famille**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
C(M)IT/MIT (3:1)	Masse de réaction du 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 pour 1)	substance active	55965-84-9		2,6-7,51 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

PARTIE II

DEUXIÈME NIVEAU D'INFORMATION — MÉTA-RCP

1. **MÉTA-RCP 1 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 1 identificateur**

Identificateur	Méta-RCP: MÉTA 1

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-1

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication TP12: Produits anti-biofilm

2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 1**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 1**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
C(M)IT/MIT (3:1)	Masse de réaction du 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 pour 1)	substance active	55965-84-9		2,6-2,9 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 1**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 1**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence	P391: Recueillir le produit répandu. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260: Ne pas respirer les brouillards. P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher). P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans par le biais d'un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux règlementations en vigueur. P501: Éliminer le récipient dans par le biais d'un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux règlementations en vigueur.

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 1.1 Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication (Produits de protection)

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: levures Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: champignons Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: algues Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Legionella pneumophila Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: biofilm Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Protection des liquides dans les systèmes de refroidissement avec rejet vers les égouts municipaux dans : Systèmes de refroidissement à recirculation à circuit ouvert, système de refroidissement à circuit fermé. Protection des liquides de traitement dans : Pasteurisateurs et stérilisateurs, laveurs d'air et épurateurs.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Alimentation du produit via un système d'alimentation fermé. Le produit est appliqué par le biais d'un système automatisé avec utilisation de pompes ou d'injection. Le produit peut être ajouté pendant que le processus est en cours.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Entretien: Bactéries 100-200 ppm de produit [1,5-3 mg de sa/l (substance active par litre de liquide à protéger)] Legionella 50-200 ppm de produit (0,75-3 mg de sa/l) Biofilm 200 ppm de produit (3 mg de sa/l) Curatif: Bactéries 400 ppm de produit temps de contact de 6 heures (6 mg de sa/l) Legionella 100-400 ppm de produit temps de contact de 6 heures (1,5-6 mg de sa/l) Levures et champignons 200-400 ppm de produit temps de contact de 6 heures (3-6 mg de sa/l) Algues 100-400 ppm de produit temps de contact de 6 heures (1,5-6 mg de sa/l) - Nombre et fréquence des applications: Fréquence de maintenance: quatre fois par jour à une fois par semaine. Curatif: Peut être mis en œuvre en cas de perte de contrôle ou lorsque les données de suivi suggèrent la nécessité d'une mise en œuvre curative. Ne devrait toutefois pas être réalisé plus d'une fois tous les deux mois en cas d'encrassement important.

Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Seaux en polyéthylène opaque de 20 à 100 kg Fûts en polyéthylène opaque de 50 à 500 kg Grands récipients pour vrac (GRV) en polyéthylène opaque de 1 000 à 2 000 kg

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Le produit doit être alimenté par injection instantanée dans les circuits des eaux de refroidissement/de process pour une dispersion et une exposition maximale dans les différentes zones de l'installation présentant le taux le plus élevé de micro-organismes. Le produit doit être ajouté en fonction des dimensions du système. Par ex. pour atteindre une concentration de 100 ppm dans un système d'un volume de 10 000 l, il faut ajouter 1 000 ml (1 l) de produit.

Les intervalles entre les doses dépendent également du temps de rétention hydraulique dans le système et de l'élimination de la substance active (dégradation et purge). Le produit peut s'accumuler dans les liquides réutilisés s'il est trop souvent dosé. L'utilisateur final se doit de déterminer la dose efficace sur site (notamment par des tests chimiques ou microbiologiques) pour l'emplacement/le système spécifique afin de garantir l'efficacité du système dans les conditions d'utilisation. Si nécessaire, consulter le titulaire de l'autorisation (comme indiqué sur l'étiquette).

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Porter un équipement de protection individuelle adapté :

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (la matière du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Porter une combinaison de protection de type 6, conforme à la norme européenne EN 13034 ou équivalente.

L'utilisation de lunettes de protection conformes à la norme européenne EN ISO 166 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

L'utilisation se limite aux petits systèmes de refroidissement avec une purge de 2 m^3/h. L'eau résiduaire doit être vidangée vers les égouts municipaux ou purifiée dans une station d'épuration des eaux résiduaires industrielles sur site incluant une étape de traitement biologique.

Le produit peut être appliqué uniquement lorsque les tours de refroidissement sont équipées de suppresseurs de dérive qui réduisent la dérive d'au moins 99 %.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 1.2 Produit anti-biofilm dans l'industrie des pâtes et papiers (Produits de protection)

Type de produit	TP12: Produits anti-biofilm
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: levures Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: champignons Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: biofilm Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur À utiliser comme produit anti-biofilm dans l'industrie des pâtes et papiers, les processus de désencrage, les sections humide/eaux blanches/pâte à papier y compris lors de l'arrêt de la machine. Pâte épaisse (y compris les cassés de fabrication, les mélanges, les cuviers de machines ainsi que la pâte recyclée). Eaux blanches, eaux troubles et eaux claires. Pâte fine. Contrôle de la corrosion microbiologique et de l'encrassement biologique des dégazeurs et des filtres. Contrôle de la formation d'un biofilm dans les additifs destinés au procédé de production du papier.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Alimentation du produit via un système d'alimentation fermé. Le produit est appliqué par le biais d'un système automatisé avec utilisation de pompes ou d'injection. Le produit peut être ajouté pendant que le processus est en cours.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Pour l'industrie des pâtes et papiers, alimentation de manière intermittente (injection instantanée): Additifs utilisés dans la production de papier: Entretien : Bactéries 50-400 ppm de produit [0,75-6 mg de sa/l (substance active par litre)] Levures 100-400 ppm de produit (1,5-6 mg de sa/l) Curatif: Bactéries 50-400 ppm de produit temps de contact de 24 heures (0,75-6 mg de sa/l) Levures et champignons 200-400 ppm de produit temps de contact de 6 heures (3-6 mg de sa/l) Installation de machine à papier (y compris section humide, eaux blanches et pâte) Entretien: Bactéries et levures 25-400 ppm de produit (0,38-6 mg de sa/l) Biofilm 200-400 ppm de produit (3-6 mg de sa/l) Curatif: Bactéries 200-400 ppm de produit temps de contact de 24 heures (3-6 mg de sa/l) Levures 25-400 ppm de produit temps de contact de 24 heures (0,38-6 mg de sa/l) Champignons 400 ppm de produit temps de contact de 6 heures (6 mg de sa/l) -

	Nombre et fréquence des applications: Pour l'industrie des pâtes et papiers, alimentation de manière intermittente (injection instantanée). Additifs utilisés dans la production de papier et les installations de machine à papier (y compris section humide, eaux blanches et pâte): — Fréquence de maintenance: quatre fois par jour à une fois par semaine. — Curatif: Peut être mis en œuvre en cas de perte de contrôle ou lorsque les données de suivi suggèrent la nécessité d'une mise en œuvre curative. Ne devrait toutefois pas être réalisé plus d'une fois tous les deux mois.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Seaux en polyéthylène opaque de 20 à 100 kg Fûts en polyéthylène opaque de 50 à 500 kg GRV en polyéthylène opaque de 1 000 à 2 000 kg

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Doser le produit de façon intermittente pour maintenir des numérations microbiennes acceptables (taux faible) dans l'installation de la machine à papier. Alimentation du produit dans la section humide par intermittence dans le cuvier de machine ou dans un cuvier stocké similaire ou encore dans les additifs utilisés pour la production de papier. Le produit ne doit jamais être utilisé dans la boucle courte mais doit être renvoyé dans le système.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le produit de protection est ajouté. Les intervalles entre les doses dépendent également du temps de rétention hydraulique dans le système et de l'élimination de la substance active (dégradation et dilution par ex.). Le produit peut s'accumuler dans les liquides de traitement s'il est trop souvent dosé. L'utilisateur final se doit de déterminer la dose efficace sur site (notamment par des tests chimiques ou microbiologiques) pour l'emplacement/le système spécifique afin de garantir l'efficacité du système dans les conditions d'utilisation. Si nécessaire, consulter le titulaire de l'autorisation (comme indiqué sur l'étiquette).

Le produit doit être ajouté en fonction du volume du système. Par ex. pour atteindre une concentration de 100 ppm dans un système d'un volume de 10 000 l, il faut ajouter 1 000 ml (1 l) de produit.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Santé humaine:

Porter un équipement de protection individuelle adapté:

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (la matière du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Porter une combinaison de protection de type 6, conforme à la norme européenne EN 13034 ou équivalente.

L'utilisation de lunettes de protection conformes à la norme européenne EN ISO 166 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Environnement:

L'application est uniquement autorisée dans les usines de papier qui se conforment à la directive sur les émissions industrielles 2010/75/UE dans lesquelles les eaux résiduaires sont purifiées dans une station d'épuration des eaux résiduaires industrielles sur site incluant une étape de traitement biologique conformément aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) comme prescrit dans le document de référence sur les MTD pour la production de pâtes, de papier et de carton. les effluents doivent être dilués au moins 200 fois. Les usines de papier qui sont exemptées de la directive sur les émissions industrielles doivent effectuer leurs rejets dans les égouts municipaux.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

5. MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 1

5.1. Consignes d'utilisation

Les procédures de gestion de la résistance doivent être adoptées comme suit:

— les produits doivent toujours être utilisés conformément aux recommandations données sur l'étiquette,

— tenter l'élimination de la croissance microbienne par l'application de doses dont l'efficacité a été démontrée,

— surveiller les niveaux d'efficacité. En cas de réduction de l'efficacité, procéder à une évaluation pour détecter d'éventuelles preuves de résistance.

Dans le cadre d'un usage commercial, le C(M)IT/MIT est souvent utilisé en association ou en rotation avec d'autres biocides pour diverses applications. La résistance microbienne au C(M)IT/MIT peut être évitée en changeant ou en alternant les biocides ou en utilisant des associations avec d'autres substances actives.

Tous les travailleurs et personnes manipulant le produit doivent avoir accès aux fiches de données de sécurité (FDS) et aux fiches techniques (FT)

5.2. Mesures de gestion des risques

Se référer aux mesures de gestion des risques spécifiques

Mesures de gestion des risques organisationnelles:

— Le chargement doit se faire uniquement par des processus automatisés.

— Les travailleurs effectuant des réparations ou du nettoyage doivent rincer le système avant de l'ouvrir et de le nettoyer.

— Des lave-yeux d'urgence et des douches de sécurité doivent être à disposition.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Protection des secouristes: Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Consignes de premiers secours:

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de déversement, empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Empêcher le produit de contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de contamination des canalisations, des ruisseaux, des sols ou des égouts, en informer les autorités locales. Le produit déversé peut présenter des risques pour l'écosystème aquatique en cas de rejet.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

DÉVERSEMENTS MINEURS: Créer une digue et absorber avec un matériau inerte (tel que de la terre sèche ou du sable). Ensuite, à l'aide d'une pelle, transférer tous les solides contaminés dans un seau ou un fût, puis traiter avec une quantité suffisante de solution de désactivation pour complètement mouiller les solides. Laisser ces récipients pendant 48 heures pour éviter toute accumulation de pression, puis les fermer hermétiquement en vue d'une élimination ultérieure. Les équipements contenant des résidus doivent être décontaminés avant tout entretien ou réparation ou avant toute utilisation pour un autre service. Les surfaces contaminées doivent être badigeonnées de solution de désactivation. Après atténuation de la réaction, rincer abondamment à l'eau claire.

DÉVERSEMENTS MAJEURS : Absorber avec une matière absorbante inerte. Transférer le matériau contaminé dans des récipients appropriés pour élimination. Les surfaces contaminées doivent être badigeonnées de solution de désactivation. Laisser reposer 30 minutes puis rincer abondamment à l'eau claire.

NE PAS verser de solution de désactivation dans le récipient contenant les déchets pour désactiver le matériau absorbé.

* SOLUTION DE DÉSACTIVATION — préparer une solution fraîche de 5 % de bicarbonate de sodium et 5 % d'hypochlorite de sodium dans de l'eau. Utiliser un rapport de 10 volumes de solution de décontamination par volume estimé de déversement résiduel. Contacter un transporteur de déchets agréé pour l'élimination des matériaux contaminés récupérés. Éliminer le matériel conformément aux réglementations indiquées dans la fiche de données de sécurité.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Éliminer conformément aux directives européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur, de préférence en concertation avec les autorités en charge de l'élimination des déchets.

Le produit ne doit pas être rejeté vers le sol, les cours d'eau ni dans aucun type d'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est à privilégier par rapport à l'élimination. Si le recyclage n'est pas pratique, procéder à l'élimination conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés: Éliminer de la même manière que le produit inutilisé. Les récipients vides doivent être acheminés vers un site de traitement des déchets homologué. Ne pas réutiliser les récipients vides.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois.

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans des récipients appropriés étiquetés.

6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique «Mesures de gestion des risques spécifiques» sont les suivants:

EN ISO 374 — Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux.

EN ISO 166 — Norme concernant l'équipement de protection individuelle des yeux

EN 13034 — Vêtement de protection résistant aux produits chimiques liquides — Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB)

Directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: «Professionnels (y compris utilisateurs industriels)» signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 1**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NALCO® WT-735	Marché: UE
	NALCO® 77352	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032881-0001 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
C(M)IT/MIT (3:1)	Masse de réaction du 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 pour 1)	substance active	55965-84-9		2,9 % (p/p)

7.2. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NALCO® WT-730	Marché: UE
	NALCO® 7330	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032881-0002 1-1	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
C(M)IT/MIT (3:1)	Masse de réaction du 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 pour 1)	substance active	55965-84-9		2,6 % (p/p)

1. **MÉTA-RCP 2 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 2 identificateur**

Identificateur	Méta-RCP: MÉTA 2

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-2

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux TP12: Produits anti-biofilm

2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 2**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 2**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
C(M)IT/MIT (3:1)	Masse de réaction du 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 pour 1)	substance active	55965-84-9		5,2-5,2 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 2**

Type(s) de formulation	AL Autre liquid

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 2**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P391: Recueillir le produit répandu. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260: Ne pas respirer les brouillards. P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P280: Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher). P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans par le biais d'un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux règlementations en vigueur. P501: Éliminer le récipient dans par le biais d'un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux règlementations en vigueur.

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 2.4 Produit de protection hors ligne pour les membranes d'OI dans l'industrie agroalimentaire

Type de produit	TP04: Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: levures Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: biofilm Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur À utiliser comme produit de protection hors ligne des membranes de filtration nettoyées et d'osmose inverse (OI) dans l'industrie agroalimentaire. Destiné à produire un effet biostatique.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Alimentation du produit dans le système de filtration en amont de tout équipement périphérique susceptible de subir une croissance biologique. Alimentation du produit via un système d'alimentation fermé. Le produit est appliqué par le biais d'un système automatisé avec utilisation de pompes ou d'injection.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Entretien: Bactéries 50 ppm de produit [1,5 mg de sa/l (substance active par litre)] Levures 12,5 ppm de produit (0,38 mg de sa/l) Biofilm 100 ppm de produit (3 mg de sa/l) - Nombre et fréquence des applications: En tant que produit de protection des membranes pendant des périodes de stockage prolongés jusqu'à 6 mois, doser comme indiqué précédemment, sur la base d'une teneur en substance active de 3 % et une masse volumique de produit de 1,199 g/ml (en fonction de la durée pendant laquelle les systèmes seront hors ligne).
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels ; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Seaux en polyéthylène opaque de 20 à 100 kg Fûts en polyéthylène opaque de 50 à 500 kg GRV en polyéthylène opaque de 1 000 à 2 000 kg

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Les membranes doivent être propres avant stockage hors ligne.

Le produit est uniquement destiné à la protection des membranes de filtration lors d'un stockage hors ligne ou à la protection des membranes de filtration pendant un arrêt pouvant aller jusqu'à 6 mois (qui peuvent inclure les membrane d'OI dans la production d'eau potable). La membrane de filtration stockée et la solution de stockage traitée doivent être vérifiées régulièrement (chaque semaine). La concentration microbienne totale doit être mesurée dans la solution. Ajouter du biocide supplémentaire si nécessaire. Après l'une des deux utilisations du produit, il est important de procéder à un rinçage approprié (5 fois au minimum) et/ou à un nettoyage en place (après une protection prolongée) avant de redémarrer le système. S'assurer de l'absence de biocide résiduel dans l'eau de rinçage finale et veiller à neutraliser le biocide résiduel dans les eaux rejetées.

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Porter un équipement de protection individuelle adapté:

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (la matière du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Porter une combinaison de protection de type 6, conforme à la norme européenne EN 13034 ou équivalente.

L'utilisation de lunettes de protection conformes à la norme européenne EN ISO 166 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Procéder à un minimum de 5 rinçages avant de redémarrer le système.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 2.2 Produit anti-biofilm dans les systèmes d'eau non potable

Type de produit	TP12: Produits anti-biofilm
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: levures Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Biofilm Stade de développement: aucune donnée

Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur Utilisé pour la maintenance en ligne des systèmes d'eau non potable en empêchant la formation d'un biofilm sur les équipements
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Alimentation du produit dans le système à OI ou UF en amont de tout équipement périphérique susceptible de subir une croissance biologique. Doit être dosé via un système d'alimentation fermé. Le produit est appliqué par le biais d'un système automatisé avec utilisation de pompes ou d'injection.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Entretien: Bactéries 50 ppm de produit [1,5 mg de sa/l (substance active par litre)] Levures 12,5 ppm de produit (0,38 mg de sa/l) Biofilm 100 ppm de produit (3 mg de sa/l) Curatif: Bactéries 200 ppm de produit temps de contact de 6 heures (6 mg de sa/l) Levures 25 ppm de produit temps de contact de 6 heures (0,75 mg de sa/l) - Nombre et fréquence des applications: Alimentation de manière intermittente (injection instantanée) ou continue. Fréquence de maintenance : une fois par jour à une fois par semaine Curatif: Peut être mis en œuvre en cas de perte de contrôle ou lorsque les données de suivi suggèrent la nécessité d'une mise en œuvre curative. Ne devrait toutefois pas être réalisé plus d'une fois tous les deux mois en cas d'encrassement important.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Seaux en polyéthylène opaque de 20 à 100 kg Fûts en polyéthylène opaque de 50 à 500 kg GRV en polyéthylène opaque de 1 000 à 2 000 kg

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Pour de meilleurs résultats, il est important de commencer avec des membranes propres.

Un programme de maintenance préventive directement en ligne dans les systèmes d'eau non potable a pour but d'éviter l'augmentation de la pression différentielle (entre l'entrée et la sortie du système) en raison de la croissance des biofilms.

Lorsque le programme biocide de maintenance préventive en ligne est correctement utilisé, la pression différentielle est maintenue grâce à la membrane d'OI et donc celle-ci reste performante plus longtemps. La fréquence des ajouts peut varier avec un dosage par jour pour les systèmes très encrassés jusqu'à un dosage par semaine pour les systèmes légèrement encrassés. Lorsque la pression différentielle de la membrane augmente de 10 à 15 % par rapport aux conditions de démarrage, il est nécessaire de mettre en place des actions correctives.

Le produit doit être ajouté en fonction des dimensions du système. Par ex. pour atteindre une concentration de 100 ppm dans un système d'un volume de 10 000 l, il faut ajouter 1 000 ml (1 l) de produit.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Porter un équipement de protection individuelle adapté:

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (la matière du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Porter une combinaison de protection de type 6, conforme à la norme européenne EN 13034 ou équivalente.

L'utilisation de lunettes de protection conformes à la norme européenne EN ISO 166 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Utiliser le produit uniquement sur les sites connectés à une station d'épuration des eaux.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 2**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Les procédures de gestion de la résistance doivent être adoptées comme suit:

— les produits doivent toujours être utilisés conformément aux recommandations données sur l'étiquette,

— tenter l'élimination de la croissance microbienne par l'application de doses dont l'efficacité a été démontrée,

— surveiller les niveaux d'efficacité. En cas de réduction de l'efficacité, procéder à une évaluation pour détecter d'éventuelles preuves de résistance.

Dans le cadre d'un usage commercial, le CMIT/MIT est souvent utilisé en association ou en rotation avec d'autres biocides pour diverses applications. La résistance microbienne au CMIT/MIT peut être évitée en changeant ou en alternant les biocides ou en utilisant des associations avec d'autres substances actives.

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Se référer aux mesures de gestion des risques spécifiques

Mesures de gestion des risques organisationnelles:

— Le chargement doit se faire uniquement par des processus automatisés.

— Les travailleurs effectuant des réparations ou du nettoyage doivent rincer le système avant de l'ouvrir et de le nettoyer.

— Des lave-yeux d'urgence et des douches de sécurité doivent être à disposition.

Tous les travailleurs et personnes manipulant le produit doivent avoir accès aux fiches de données de sécurité (FDS) et aux fiches techniques (FT).

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Protection des secouristes: Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Consignes de premiers secours:

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de déversement, empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Empêcher le produit de contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de contamination des canalisations, des ruisseaux, des sols ou des égouts, en informer les autorités locales. Le produit déversé peut présenter des risques pour l'écosystème aquatique en cas de rejet.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

DÉVERSEMENTS MINEURS: Créer une digue et absorber avec un matériau inerte (tel que de la terre sèche ou du sable). Ensuite, à l'aide d'une pelle, transférer tous les solides contaminés dans un seau ou un fût, puis traiter avec une quantité suffisante de solution de désactivation pour complètement mouiller les solides. Laisser ces récipients pendant 48 heures pour éviter toute accumulation de pression, puis les fermer hermétiquement en vue d'une élimination ultérieure. Les équipements contenant des résidus doivent être décontaminés avant tout entretien ou réparation ou avant toute utilisation pour un autre service. Les surfaces contaminées doivent être badigeonnées de solution de désactivation. Après atténuation de la réaction, rincer abondamment à l'eau claire.

DÉVERSEMENTS MAJEURS: Absorber avec une matière absorbante inerte. Transférer le matériau contaminé dans des récipients appropriés pour élimination. Les surfaces contaminées doivent être badigeonnées de solution de désactivation. Laisser reposer 30 minutes puis rincer abondamment à l'eau claire.

NE PAS verser de solution de désactivation dans le récipient contenant les déchets pour désactiver le matériau absorbé.

* SOLUTION DE DÉSACTIVATION — préparer une solution fraîche de 5 % de bicarbonate de sodium et 5 % d'hypochlorite de sodium dans de l'eau. Utiliser un rapport de 10 volumes de solution de décontamination par volume estimé de déversement résiduel. Contacter un transporteur de déchets agréé pour l'élimination des matériaux contaminés récupérés. Éliminer le matériel conformément aux réglementations indiquées dans la fiche de données de sécurité.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Éliminer conformément aux directives européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur, de préférence en concertation avec les autorités en charge de l'élimination des déchets.

Le produit ne doit pas être rejeté vers le sol, les cours d'eau ni dans aucun type d'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est à privilégier par rapport à l'élimination. Si le recyclage n'est pas pratique, procéder à l'élimination conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés: Éliminer de la même manière que le produit inutilisé. Les récipients vides doivent être acheminés vers un site de traitement des déchets homologué. Ne pas réutiliser les récipients vides.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans des récipients appropriés étiquetés.

6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique «Mesures de gestion des risques spécifiques» sont les suivants:

EN ISO 374 — Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN ISO 166 — Norme concernant l'équipement de protection individuelle des yeux

EN 13034 — Vêtement de protection résistant aux produits chimiques liquides — Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB)

Directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: «Professionnels (y compris utilisateurs industriels)» signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 2**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux			Perma-Clean® PC-55		Marché: UE
Numéro de l'autorisation			EU-0032881-0003 1-2		
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
C(M)IT/MIT (3:1)	Masse de réaction du 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 pour 1)	substance active	55965-84-9		5,2 % (p/p)

1. **MÉTA-RCP 3 INFORMATIONS ADMINISTRATIVES**

1.1. **Méta-RCP 3 identificateur**

Identificateur	Méta-RCP: MÉTA 3

1.2. **Suffixe du numéro d'autorisation**

Numéro	1-3

1.3. **Type(s) de produit**

Type(s) de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication TP12: Produits anti-biofilm

2. **COMPOSITION DU MÉTA-RCP 3**

2.1. **Informations qualitatives et quantitatives sur la composition des méta-RCP 3**

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
C(M)IT/MIT (3:1)	Masse de réaction du 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 pour 1)	substance active	55965-84-9		7,51-7,51 % (p/p)

2.2. **Type(s) de formulation des méta-RCP 3**

Type(s) de formulation	AL Autre liquide

3. **MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE CONCERNANT LES MÉTA-RCP 3**

Mentions de danger	H290: Peut être corrosif pour les métaux. H302: Nocif en cas d'ingestion. H332: Nocif par inhalation. H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	P391: Recueillir le produit répandu. P234: Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P260: Ne pas respirer les brouillards. P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

	P280: Porter des gants/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (ou se doucher). P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P333 + P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P362 + P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P390: Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. P405: Garder sous clef. P501: Éliminer le contenu dans par le biais d'un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux règlementations en vigueur. P501: Éliminer le récipient dans par le biais d'un service d'élimination des déchets dangereux conformément aux règlementations en vigueur.

4. **UTILISATION(S) AUTORISÉE(S) DES MÉTA-RCP**

4.1. **Description de l'utilisation**

Tableau 1

Utilisation 3.1 Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication (Produits de protection)

Type de produit	TP11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: bactéries Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: levures Stade de développement: aucune donnée

	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: champignons Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: algues Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: Legionella pneumophila Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: biofilm Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur utilisation en extérieur Protection des liquides dans les systèmes de refroidissement avec rejet vers les égouts municipaux dans: Systèmes de refroidissement à recirculation à circuit ouvert, système de refroidissement à circuit fermé. Protection des liquides de traitement dans: Pasteurisateurs et stérilisateurs, laveurs d'air et épurateurs.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Alimentation du produit via un système d'alimentation fermé. Le produit est appliqué par le biais d'un système automatisé avec utilisation de pompes ou d'injection. Le produit peut être ajouté pendant que le processus est en cours.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Entretien: Bactéries 34-69 ppm de produit [1,5-3 mg de sa/l (substance active par litre)] Legionella 17-69 ppm de produit (0,75-3 mg de sa/l) Biofilm 69 ppm de produit (3 mg de sa/l) Curatif: Bactéries 137 ppm de produit temps de contact de 6 heures (6 mg de sa/l) Legionella 33-137 ppm de produit temps de contact de 6 heures (1,5-6 mg de sa/l) Levures et champignons 69-137 ppm de produit temps de contact de 6 heures (3-6 mg de sa/l) Algues 33-137 ppm de produit temps de contact de 6 heures (1,5-6 mg de sa/l) - Nombre et fréquence des applications: Fréquence de maintenance: une fois par jour à une fois par semaine. Curatif: Peut être mis en œuvre en cas de perte de contrôle ou lorsque les données de suivi suggèrent la nécessité d'une mise en œuvre curative. Ne devrait toutefois pas être réalisé plus d'une fois tous les deux mois en cas d'encrassement important.
Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Seaux en polyéthylène opaque de 20 à 100 kg Fûts en polyéthylène opaque de 50 à 500 kg GRV en polyéthylène opaque de 1 000 à 2 000 kg

4.1.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Le produit doit être alimenté par injection instantanée dans les circuits des eaux de refroidissement/de process pour une dispersion et une exposition maximale dans les différentes zones de l'installation présentant le taux le plus élevé de micro-organismes.

Le produit doit être ajouté en fonction des dimensions du système. Par ex. pour atteindre une concentration de 100 ppm dans un système d'un volume de 10 000 l, il faut ajouter 1 000 ml (1 l) de produit.

Les intervalles entre les doses dépendent également du temps de rétention hydraulique dans le système et de l'élimination de la substance active (dégradation et purge). Le produit peut s'accumuler dans les liquides réutilisés s'il est trop souvent dosé. L'utilisateur final se doit de déterminer la dose efficace sur site (notamment par des tests chimiques ou microbiologiques) pour l'emplacement/le système spécifique afin de garantir l'efficacité du système dans les conditions d'utilisation. Si nécessaire, consulter le titulaire de l'autorisation (comme indiqué sur l'étiquette).

4.1.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Porter un équipement de protection individuelle adapté:

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (la matière du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Porter une combinaison de protection de type 6, conforme à la norme européenne EN 13034 ou équivalente.

L'utilisation de lunettes de protection conformes à la norme européenne EN ISO 166 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

L'utilisation se limite aux petits systèmes de refroidissement avec une purge de 2 m^3/h. L'eau résiduaire doit être vidangée vers les égouts municipaux ou purifiée dans une station d'épuration des eaux résiduaires industrielles sur site incluant une étape de traitement biologique.

Le produit peut être appliqué uniquement lorsque les tours de refroidissement sont équipées de suppresseurs de dérive qui réduisent la dérive d'au moins 99 %.

4.1.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer aux instructions générales d'utilisation

4.1.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation

4.1.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation

4.2. **Description de l'utilisation**

Tableau 2

Utilisation 3.2 Produit anti-biofilm dans l'industrie des pâtes et papiers (Produits de protection)

Type de produit	TP12: Produits anti-biofilm
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: bactéries Stade de développement: aucune donnée

	Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: levures Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: champignons Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: aucune donnée Nom commun: biofilm Stade de développement: aucune donnée
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur À utiliser comme produit anti-biofilm dans l'industrie des pâtes et papiers, les processus de désencrage, les sections humide/eaux blanches/pâte à papier y compris lors de l'arrêt de la machine. Pâte épaisse (y compris les cassés de fabrication, les mélanges, les cuviers de machines ainsi que la pâte recyclée). Eaux blanches, eaux troubles et eaux claires. Pâte fine. Contrôle de la corrosion microbiologique et de l'encrassement biologique des dégazeurs et des filtres. Contrôle de la formation d'un biofilm dans les additifs destinés au procédé de production du papier.
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Système clos Description détaillée: Alimentation du produit via un système d'alimentation fermé. Le produit est appliqué par le biais d'un système automatisé avec utilisation de pompes ou d'injection. Le produit peut être ajouté pendant que le processus est en cours.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Additifs utilisés dans la production de papier Entretien: Bactéries 17-137 ppm de produit [0,75-6 mg de sa/l (substance active par litre)] Levures 34-137 ppm de produit (1,5-6 mg de sa/l) Curatif: Bactéries 17-137 ppm de produit temps de contact de 24 heures (0,75-6 mg de sa/l) Levures et champignons 68-137 ppm de produit temps de contact de 6 heures (3-6 mg de sa/l) Installation de machine à papier (y compris section humide, eaux blanches et pâte) Entretien: Bactéries et levures 9-137 ppm de produit (0,38-6 mg de sa/l) Biofilm 69-137 ppm de produit (3-6 mg de sa/l) Curatif: Bactéries 69-137 ppm de produit temps de contact de 24 heures (3-6 mg de sa/l) Levures 9-137 ppm de produit temps de contact de 24 heures (0,38-6 mg de sa/l) Champignons 137 ppm de produit temps de contact de 6 heures (6 mg de sa/l) - Nombre et fréquence des applications: Pour l'industrie des pâtes et papiers, alimentation de manière intermittente (injection instantanée): Additifs utilisés dans la production de papier et les installations de machine à papier (y compris section humide, eaux blanches et pâte) Fréquence de maintenance: quatre fois par jour à une fois par semaine. Curatif: En cas d'encrassement important, il peut être mis en œuvre en cas de perte de contrôle ou lorsque les données de suivi suggèrent la nécessité d'une mise en œuvre curative. Ne devrait toutefois pas être réalisé plus d'une fois tous les deux mois.

Catégorie(s) d'utilisateurs	industriels; professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	Seaux en polyéthylène opaque de 20 à 100 kg Fûts en polyéthylène opaque de 50 à 500 kg GRV en polyéthylène opaque de 1 000 à 2 000 kg

4.2.1. *Consignes d'utilisation spécifiques*

Doser le produit de façon intermittente pour maintenir des numérations microbiennes acceptables (taux faible) dans l'installation de la machine à papier. Alimentation du produit dans la section humide par intermittence dans le cuvier de machine ou dans un cuvier stocké similaire ou encore dans les additifs utilisés pour la production de papier. Le produit ne doit jamais être utilisé dans la boucle courte mais doit être renvoyé dans le système.

La dose dépend fortement de la formulation et de l'utilisation prévue de la matrice à laquelle le produit de protection est ajouté. Les intervalles entre les doses dépendent également du temps de rétention hydraulique dans le système et de l'élimination de la substance active (dégradation et dilution par ex.). Le produit peut s'accumuler dans les liquides de traitement s'il est trop souvent dosé. L'utilisateur final se doit de déterminer la dose efficace sur site (notamment par des tests chimiques ou microbiologiques) pour l'emplacement/le système spécifique afin de garantir l'efficacité du système dans les conditions d'utilisation. Si nécessaire, consulter le titulaire de l'autorisation (comme indiqué sur l'étiquette).

Le produit doit être ajouté en fonction du volume du système. Par ex. pour atteindre une concentration de 100 ppm dans un système d'un volume de 10 000 l, il faut ajouter 1 000 ml (1 l) de produit.

4.2.2. *Mesures de gestion des risques spécifiques*

Santé humaine:

Porter un équipement de protection individuelle adapté (EPI)

Porter des gants de protection résistants aux produits chimiques répondant aux exigences de la norme européenne EN ISO 374 ou équivalente pendant la phase de manipulation du produit (la matière du gant est à spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations concernant le produit).

Porter une combinaison de protection de type 6, conforme à la norme européenne EN 13034 ou équivalente.

L'utilisation de lunettes de protection conformes à la norme européenne EN ISO 166 ou équivalente est obligatoire lors de la manipulation du produit.

Ceci sans préjudice de l'application de la directive 98/24/CE du Conseil et des autres législations de l'Union dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. Se référer à la rubrique 6 pour les références complètes à cette loi et aux normes européennes.

Environnement:

L'application est uniquement autorisée dans les usines de papier qui se conforment à la directive sur les émissions industrielles 2010/75/UE dans lesquelles les eaux résiduaires sont purifiées dans une station d'épuration des eaux résiduaires industrielles sur site incluant une étape de traitement biologique conformément aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) comme prescrit dans le document de référence sur les MTD pour la production de pâtes, de papier et de carton. Les effluents doivent être dilués au moins 200 fois. Les usines de papier qui sont exemptées de la directive sur les émissions industrielles doivent effectuer leurs rejets dans les égouts municipaux.

4.2.3. *Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.4. *Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

4.2.5. *Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage*

Se référer aux instructions générales d'utilisation.

5. **MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL DES MÉTA-RCP 3**

5.1. **Consignes d'utilisation**

Les procédures de gestion de la résistance doivent être adoptées comme suit:

— les produits doivent toujours être utilisés conformément aux recommandations données sur l'étiquette,

— tenter l'élimination de la croissance microbienne par l'application de doses dont l'efficacité a été démontrée,

— surveiller les niveaux d'efficacité. En cas de réduction de l'efficacité, procéder à une évaluation pour détecter d'éventuelles preuves de résistance.

Dans le cadre d'un usage commercial, le CMIT/MIT est souvent utilisé en association ou en rotation avec d'autres biocides pour diverses applications. La résistance microbienne au CMIT/MIT peut être évitée en changeant ou en alternant les biocides ou en utilisant des associations avec d'autres substances actives.

Tous les travailleurs et personnes manipulant le produit doivent être formés et avoir accès aux fiches de données de sécurité (FDS) et aux fiches techniques (FT).

5.2. **Mesures de gestion des risques**

Se référer aux mesures de gestion des risques spécifiques

Mesures de gestion des risques organisationnelles:

— Le chargement doit se faire uniquement par des processus automatisés.

— Les travailleurs effectuant des réparations ou du nettoyage doivent rincer le système avant de l'ouvrir et de le nettoyer.

— Des lave-yeux d'urgence et des douches de sécurité doivent être à disposition.

5.3. **Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement**

Se référer aux rubriques 4.1.3 et 4.2.3 «Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement».

Protection des secouristes: Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Consignes de premiers secours:

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes: Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Si aucun symptôme: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin: Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est en mesure d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale. Informations destinées au personnel de soins de santé/médecin: Initier des mesures de réanimation le cas échéant, puis appeler un CENTRE ANTIPOISON.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver immédiatement la peau à grande eau. Ensuite, enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Continuer à rincer la peau à l'eau pendant 15 minutes. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Immédiatement rincer à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112/une ambulance pour une assistance médicale.

Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de déversement, empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Empêcher le produit de contaminer les eaux souterraines. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. En cas de contamination des canalisations, des ruisseaux, des sols ou des égouts, en informer les autorités locales. Le produit déversé peut présenter des risques pour l'écosystème aquatique en cas de rejet.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

DÉVERSEMENTS MINEURS: Créer une digue et absorber avec un matériau inerte (tel que de la terre sèche ou du sable). Ensuite, à l'aide d'une pelle, transférer tous les solides contaminés dans un seau ou un fût, puis traiter avec une quantité suffisante de solution de désactivation pour complètement mouiller les solides. Laisser ces récipients pendant 48 heures pour éviter toute accumulation de pression, puis les fermer hermétiquement en vue d'une élimination ultérieure. Les équipements contenant des résidus doivent être décontaminés avant tout entretien ou réparation ou avant toute utilisation pour un autre service. Les surfaces contaminées doivent être badigeonnées de solution de désactivation. Après atténuation de la réaction, rincer abondamment à l'eau claire.

DÉVERSEMENTS MAJEURS: Absorber avec une matière absorbante inerte. Transférer le matériau contaminé dans des récipients appropriés pour élimination. Les surfaces contaminées doivent être badigeonnées de solution de désactivation. Laisser reposer 30 minutes puis rincer abondamment à l'eau claire.

NE PAS verser de solution de désactivation dans le récipient contenant les déchets pour désactiver le matériau absorbé.

* SOLUTION DE DÉSACTIVATION — préparer une solution fraîche de 5 % de bicarbonate de sodium et 5 % d'hypochlorite de sodium dans de l'eau. Utiliser un rapport de 10 volumes de solution de décontamination par volume estimé de déversement résiduel. Contacter un transporteur de déchets agréé pour l'élimination des matériaux contaminés récupérés. Éliminer le matériel conformément aux réglementations indiquées dans la fiche de données de sécurité.

5.4. **Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage**

Éliminer conformément aux directives européennes sur les déchets et les déchets dangereux. Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur, de préférence en concertation avec les autorités en charge de l'élimination des déchets.

Le produit ne doit pas être rejeté vers le sol, les cours d'eau ni dans aucun type d'égout. Dans la mesure du possible, le recyclage est à privilégier par rapport à l'élimination. Si le recyclage n'est pas pratique, procéder à l'élimination conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés: Éliminer de la même manière que le produit inutilisé. Les récipients vides doivent être acheminés vers un site de traitement des déchets homologué. Ne pas réutiliser les récipients vides.

5.5. **Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

Durée de conservation: 24 mois.

Ne pas stocker à des températures supérieures à la température ambiante de stockage (25 °C).

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans des récipients appropriés étiquetés.

6. **AUTRES INFORMATIONS**

Les titres complets des normes EN mentionnés dans la rubrique «Mesures de gestion des risques spécifiques» sont les suivants

EN ISO 374 — Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux

EN ISO 166 — Norme concernant l'équipement de protection individuelle des yeux

EN 13034 — Vêtement de protection résistant aux produits chimiques liquides — Exigences de performance pour les vêtements de protection chimique offrant une protection limitée contre les produits chimiques liquides (équipement de type 6 et de type PB)

Directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail (quatorzième directive particulière au sens de l'article 16, paragraphe 1, de la directive 89/391/CEE) (JO L 131 du 5.5.1998, p. 11).

Pour ce qui est de la remarque «Catégorie(s) d'utilisateurs»: «Professionnels (y compris utilisateurs industriels)» signifie professionnels qualifiés si la législation nationale l'exige.

7. **TROISIÈME NIVEAU D'INFORMATION: PRODUITS PARTICULIERS PARMI LES MÉTA-RCP 3**

7.1. **Nom commercial/noms commerciaux, numéro d'autorisation et composition spécifique de chaque produit individuel**

Nom commercial/noms commerciaux	NALCO® BACTO-LYSE 74824	Marché: UE
	NALCO® 74824	Marché: UE
Numéro de l'autorisation	EU-0032881-0004 1-3	

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
C(M)IT/MIT (3:1)	Masse de réaction du 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3 pour 1)	substance active	55965-84-9		7,51 % (p/p)